



Informations sur les délégations de l'organe délibérant à la Maire

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteure : Madame La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

1 - DÉCISIONS DE LA MAIRE PRISES ENTRE LE 17 AVRIL ET LE 15 JUIN 2026

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Madame la Maire est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
24/04/2026 N° 2026-17	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – CHAPUS HELENE DENISE EMILIENCE Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Hélène PAYSAC Dirigeante de l'entreprise « CHAPUS HELENE DENISE EMILIENCE », La durée du bail est de 22 jours et a commencé à courir du samedi 25 avril jusqu'au samedi 16 mai 2026 inclus.
28/04/2026 N° 2026-18	Finances	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : RENOVATION ET MODERNISATION DES TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL VU la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet de rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, VU l'avant-projet définitif rendu le 13 mars 2026 par la société TOPONYMY, maître d'œuvre, CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie mène, depuis plusieurs années, une opération de modernisation des équipements sportifs situés sur le Stade municipal de la plaine des sports de St-Pée, CONSIDERANT que dans la continuité de cette action, la commune souhaite lancer un projet de rénovation et de modernisation de deux terrains de foot en pelouse naturelle par le changement du revêtement en un revêtement synthétique, CONSIDERANT que ce projet permet une utilisation partagée entre les clubs sportifs, les scolaires (collèges et lycées à proximité), les activités extra-scolaires et sportives municipales, Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de la REGION NOUVELLE AQUITAINE de 342 797 € HT pour la rénovation et la modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.713.989 € HT,
28/04/2026 N°2026-19	Finances	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE : RENOVATION ET MODERNISATION DE TERRAINS DU STADE MUNICIPAL DE FOOTBALL VU la délibération n° 24 du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 approuvant le projet de rénovation et de modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, VU l'avant-projet définitif rendu le 13 mars 2026 par la société TOPONYMY, maître d'œuvre, CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie mène, depuis plusieurs années, une opération de modernisation des équipements sportifs situés sur le Stade municipal de la plaine des sports de St-Pée, CONSIDERANT que dans la continuité de cette action, la commune souhaite lancer un projet de rénovation et de modernisation de deux terrains de foot en pelouse naturelle par le changement du revêtement en un revêtement synthétique permettant d'offrir des améliorations de jeux comme une meilleure rotation, de meilleures conditions techniques et plus de sécurité pour les applications footballistiques, CONSIDERANT que le terrain de football à 11 joueurs répondra aux critères d'homologation pour une catégorie T3, conforme aux normes FFF niveau Régional 1 et que des équipements annexes seront réalisés (système de drainage performant, reprise de la main courante existante, clôture 2m intégrale, filets pare-ballons, voiries d'accès, allées piétonnes, accessibilité PSH, abris de touche aux normes « T3),

		CONSIDERANT que le terrain de football à 8 joueurs nécessitera en complément de la surface synthétique de qualité le passage en LED de l'éclairage, CONSIDERANT que ce projet permet une utilisation partagée entre les clubs sportifs, les scolaires (collèges et lycées à proximité), les activités extra-scolaires et sportives municipales, CONSIDERANT que le coût de ces aménagements est estimé à 1.713.989 € HT, Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès de l'AGENCE NATIONALE DU SPORT de 342 797 € HT pour la rénovation et la modernisation des terrains du stade municipal de football, notamment par l'aménagement de terrains de foot synthétiques, moyennant un coût global estimé à 1.713.989 € HT,
20/05/2026 N° 2026-20	Commande publique	REFECTION PLAFOND LOCAL BRIDGE CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la réfection du plafond du local du Bridge - Oloron Sainte-Marie. Il a été décidé d'attribuer le marché de réfection du plafond du local du Bridge - Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : REFECTION PLAFOND LOCAL BRIDGE Société NAYA Le montant total de l'opération s'élève à 4 166.28 € HT.
20/05/2026 N°2026-21	Commande publique	MISE EN PLACE COMPTEURS D'EAU APPARTEMENTS CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la mise en place de compteurs d'eau dans des appartements - Oloron Sainte-Marie. Il a été décidé d'attribuer le marché de mise en place de compteurs d'eau dans des appartements - Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : MISE EN PLACE COMPTEURS D'EAU Société PLANTÉ Le montant total de l'opération s'élève à 7 870.42 € HT.
12/05/2026 2026-22	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – SYLVIE BRUN Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec CONSIDERANT la proposition de projet de Madame Sylvie BRUN Dirigeante de l'entreprise « SHANTI INDIA », La durée du bail est de 22 jours et a commencé à courir du dimanche 17 mai 2026 jusqu'au dimanche 24 mai 2026 inclus.
20/05/2026 N°2026-23	Finances	TITRE DE PAIEMENT CONSIDERANT que la régie d'assainissement de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE souhaite revaloriser ses bois d'abattage stockés en plate-forme de compostage (bois de grosse section ne pouvant pas être broyé). Il a été décidé de vendre à Monsieur Michel BIOT 16 rue des Fougères 64 400 GURMENÇON un volume de bois de 10 stères. Le titre de paiement sera rédigé sur la base du devis du 19 mai 2026 mentionnant un montant de 30,00 € H.T/st correspondant à un montant total hors taxe de 300,00 € H.T

20/05/2026 N°2026-24	Finances	ALIENATION DE GRE-A-GRE DE BIENS MOBILIERS La Communauté de Communes souhaite mettre en vente les biens suivants, ayant fait l'objet d'une reprise compte tenu de leur état vieillissant, Il a été décidé de vendre à la Communauté de Communes du Haut Béarn : - Un lot de 6 vélos avec antivols, portant les numéros 101 à 106, moyennant le prix de 900 €, - Un lot de 7 vélos avec antivols, portant les numéros 116, 117, 118, 121, 124, 126 et 128, moyennant le prix de 1.750 € - Soit un prix de vente total de 2.650 €. Un titre de recettes d'un montant de 2.650 € sera établi à l'encontre de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
15/06/2026 N°2026-25	Finances	ACCEPTATION D'UN DON CONSIDERANT la proposition de don de l'association « Les Vitrines du Haut-Béarn » portant sur l'ensemble du matériel permettant de sonoriser les rues commerçantes de la ville comprenant les Haut-Parleurs, le câblage et les amplificateurs, CONSIDERANT que ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge, CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune d'accepter ce don afin de l'intégrer dans l'inventaire municipal, Il a été décidé d'accepter le don du matériel permettant de sonoriser les rues commerçantes de la ville comprenant les haut-parleurs, le câblage et les amplificateurs,
20/05/2026 N° 2026-26	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – Céleste LOTTIGIER Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Céleste LOTTIGIER Dirigeante de l'entreprise « CELESTE LOTTIGIER » », La durée du bail est de 6 jours et a commencé à courir du mardi 26 mai jusqu'au dimanche 31 mai 2026 inclus.
22/05/2026 N°2026-27	Commande publique	MODIFICATION DE LA MAIN COURANTE GRILLAGE DU FCO TENNIS CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la modification de la main courante grillage du FCO TENNIS - Oloron Sainte-Marie. Il a été décidé d'attribuer le marché de modification de la main courante grillage du FCO TENNIS - Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : CLOTURE Société JARDIN DES VALLEES Le montant total de l'opération s'élève à 2 620.00 € HT.
26/05/2026 N° 2026-28	Louage	BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE – YASMINA SAVEUR ET DECORS CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un local à usage commercial de 50 m² et des sanitaires situés au sein du local, sis n° 48 rue Louis Barthou – 64400 OLORON SAINTE-MARIE, CONSIDERANT la proposition de projet de Monsieur François RAUBER Dirigeant de l'entreprise « YASMINA SAVEUR ET DECORS », Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Monsieur François RAUBER.

La durée du bail est de 30 jours et commencera à courir du **lundi 1^{er} juin 2026 au mardi 30 juin 2026 inclus**.

TARIF DES ACTIVITES – OLORON SPORT CULTURE VACANCES – ÉTÉ 2026

Il a été décidé de l'application des tarifs d'inscription aux activités proposées dans le cadre de « Oloron Sport Culture Vacances Été 2026 » :

TARIFS OSCV Été 2026

Activité	Oloronais	Non oloronais
SPORT		
Pelote	3€	4,50€
Tir à l'arc	5€	7,50€
Kin-Ball	2€	3€
Tennis stage 8/15ans	17,50€	26,50€
Tennis stage 6/7ans	10€	15€
Self-défense	2€	3€
Karaté	2€	3€
Basket	10€	15€
Roller	4€	6€
Skate	4€	6€
Trottinette freestyle	5€	7,5€
Pelote	8€	12€
Escalade	4€	6€
Parkour	5€	7€
Canyoning	15,50€	23,50€
Spéléologie	7,50€	11,50€
La Verna	8,50€	13€
Accrobranche 6/9ans	6,50€	10€
Accrobranche 10/15ans	9€	13€
Paintball	12€	18€
BMX Freestyle	12,50€	19€
Équitation	37,50€	56,50€
VTT	13,50€	20€
Surf	15€	22,50€
Rafting 1/2 journée	9,50€	14,50
Rafting Famille	22,50€	34€
Eaux Vives – stage 3 jours	75€	112,50€
Eaux Vives – stage 5 jours	125€	187,50€

CULTURE, ART & PATRIMOINE

Yoga/danse 1 parent – 1 enfant	7,5€	
Yoga/danse 1 parent – 2 enfants	10€	
Plaque de gel	10€	
Atelier cuisine	23,50€	
Atelier peinture	12,50€	
FA SI LA chantez !	12€	
Masques Géants	6€	
Stage DJ	46€	
Stage Poterie	40€	
Graffiti	9€	

27/05/2026

N° 2026-29

		Balade à cheval	
		Canis-Randonnée	
		Pêche	
		Théâtre d'ombre	7,50€
		Initiation au théâtre	7,50€
		Podcast radio	12,50€
		Camp trappeur	37€
		Balade avec 1 âne	14,50€
		Randonnée parc national	18€
		Nature en ville	7,50€
		Sortie au Baget	2€
		DÉCOUVERTE dès 4ans	
		Sortie Myrtilles	2€
		Ainsi Danse	3€
		Peinture florale	2,50€
		Éveil musical	5€
		Jingle Radio	4€
		Parc Ours	9,50€
		Baby-Tennis	10€
		Atelier artistique 4-5 ans	5€
		Tableaux 3D 4-5ans	6€
		STAGE DÉCOUVERTE CULTURE ET SPORT	
		4-5 ans	20€
		6-7 ans	50€
		8-11 ans	
29/05/2026	Commande publique	MARCHE DE FOURNITURE D'UN TRACTEUR TONDEUSE	
N°2026-30		VU les articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, CONSIDERANT la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) envoyée le 09/03/2026 et la remise des offres le 16/03/2026. Il a été décidé que le marché de fourniture d'un tracteur tondeuse ; est attribué à l'entreprise VERCAUTEREN sis Avenue Marcel DASSAULT ZI Chemin de la Saligue 64140 LONS, pour un montant de 16 642.00 € HT.	
12/06/2026	Commande publique	MISE EN PLACE PPMS ECOLE SAINT CRICQ	
N° 2026-31		CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal, les crédits nécessaires à la mise en place de PPMS à l'Ecole Saint-Cricq - Oloron Sainte-Marie. CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 21/05/2026 avec remise des offres le 10/06/2026 – 12h00. Il a été décidé d'attribuer le marché de mise en place de PPMS à l'Ecole Saint-Cricq - Oloron Sainte-Marie, à l'entreprise suivante : - LOT UNIQUE : MISE EN PLACE PPMS - Société NOVELEC Le montant total de l'opération s'élève à 29 972.40 € TTC.	

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

- **DIT** que les décisions de Madame la Maire sont consultables sur le site internet de la commune, rubrique « *Vie municipale - Actes Règlementaires* », et classées par leurs numéros précisés ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/06/2026




La Maire,


Marie-Lyse BISTUÉ

